

# Fiche technique sur l'utilisation de la dalle haute comme terrasse ou place de stationnement

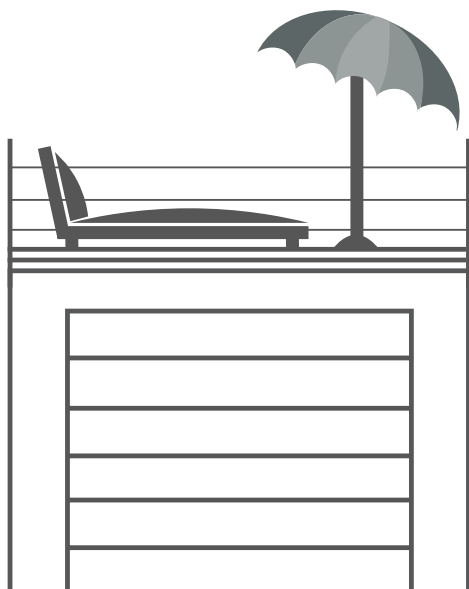
ZAPF Sàrl, 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg

ZAPF  
DIE GARAGE

11/2021

L'utilisation de la surface du toit du garage est possible en principe. Pour une utilisation en terrasse ou comme place de parking, il faut déjà en tenir compte au moment de la commande et de la fabrication du garage, en rajoutant des renforts. En effet, un garage dont le renfort dalle haute est normal, n'est pas adapté à une telle utilisation, ni à d'autres rajouts ou constructions, tels que panneaux solaires ou charpente.

## UTILISATION EN TANT QUE TERRASSE



**Charge utile** 400 kg/m<sup>2</sup>

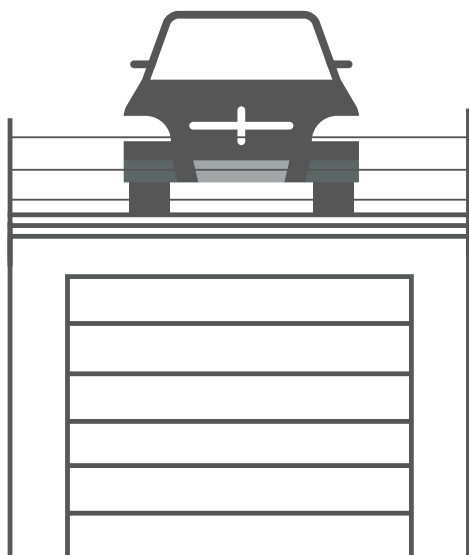
### Poids mort

8 cm dalles de chaussée 200 kg/m<sup>2</sup>

10 cm de graviers max 160 kg/m<sup>2</sup>

Charge maximale admissible : 760 kg/m<sup>2</sup>

## UTILISATION EN TANT QUE PLACE DE PARKING



**Charge utile** 350 kg/m<sup>2</sup> ou véhicule jusqu'à 2,5 tonnes poids total autorisé

### Poids mort

8 cm de pavés 200 kg/m<sup>2</sup>

10 cm de graviers max 160 kg/m<sup>2</sup>

Charge maximale admissible : 710 kg/m<sup>2</sup>

## CHARGE UTILE

Elle fait référence à une action variable ou mobile sur le garage, par exemple, des personnes, du mobilier, des matériaux stockés, des machines ou des véhicules, des charges de neige et de vent.

## POIDS MORT

Les charges à action permanente sont constituées du poids du garage et du poids des éléments permanents (par exemple, gravier, dalles).

## IMPORTANT

Un garde corps doit être mis en place par le client. (Ceci n'est pas inclus dans les prestations de ZAPF Sàrl).